

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT LABELLISATION DE L'EQUIPE DU LABORATOIRE D'ETUDES SOCIOLOGIQUES SUR LA CONSTRUCTION ET
LA REPRODUCTION SOCIALE (LESCORES)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2017,

Vu le code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission de la recherche du Conseil académique de l'UCA du 5 décembre 2017,

PRESENTATION DU PROJET

La mise en place de la nouvelle offre de formation, au sein de l'Université Clermont Auvergne, a permis la création d'une filière (licence et master) en sociologie, dans laquelle est impliquée une équipe de sociologues jusqu'alors rattachés à différentes composantes. L'émergence de cette filière visait d'une part à affirmer la dimension omni disciplinaire de l'Université Clermont Auvergne, d'autre part à répondre à des besoins pédagogiques, scientifiques et sociétaux. La structuration d'une équipe de recherche en sociologie, rassemblant des enseignants-chercheurs et des chercheurs aujourd'hui dispersés dans différents laboratoires autour d'un projet scientifique cohérent et novateur, répond à la même ambition.

Le projet de ce Laboratoire d'Etudes Sociologiques sur la Construction et la Reproduction sociale (LESCORES) est détaillé en annexe.

Il est proposé de doter ce Laboratoire du statut d'Unité Propre Universitaire pour la durée du présent contrat, afin de renforcer la structuration de cette équipe dans la perspective de la campagne d'accréditation des unités de recherche pour la période 2021-2025.

Ce projet a été présenté en Commission Recherche du Conseil Académique et a recueilli un avis favorable.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Après avoir délibéré,

DECIDE

De labelliser l'équipe Laboratoire d'Etudes Sociologiques sur la CONstruction et la REproduction Sociales (LESCORES) en Unité Propre Universitaire (UPU) pour la durée du contrat pluriannuel d'établissement.

Membres en exercice : 37
Votes : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention: 0

Le Président,

Mathias BERNARD



CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-12-08-19

TRANSMIS AU RECTEUR : 12 DEC. 2017

PUBLIE LE : 12 DEC. 2017

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*